RISQUES – SAINT-JEAN-DE-LUZ - GLISSEMENT DE TERRAIN SUR LE LITTORAL SUITE AU PASSAGE DE LA TEMPETE KIRK

La tempête Kirk, ayant affecté le littoral aquitain le 9 octobre 2024, a provoqué de fortes précipitations sur la côte basque, occasionnant un glissement de terrain sur la plage de Cenitz, dans le nord de Saint-Jean-de-Luz.

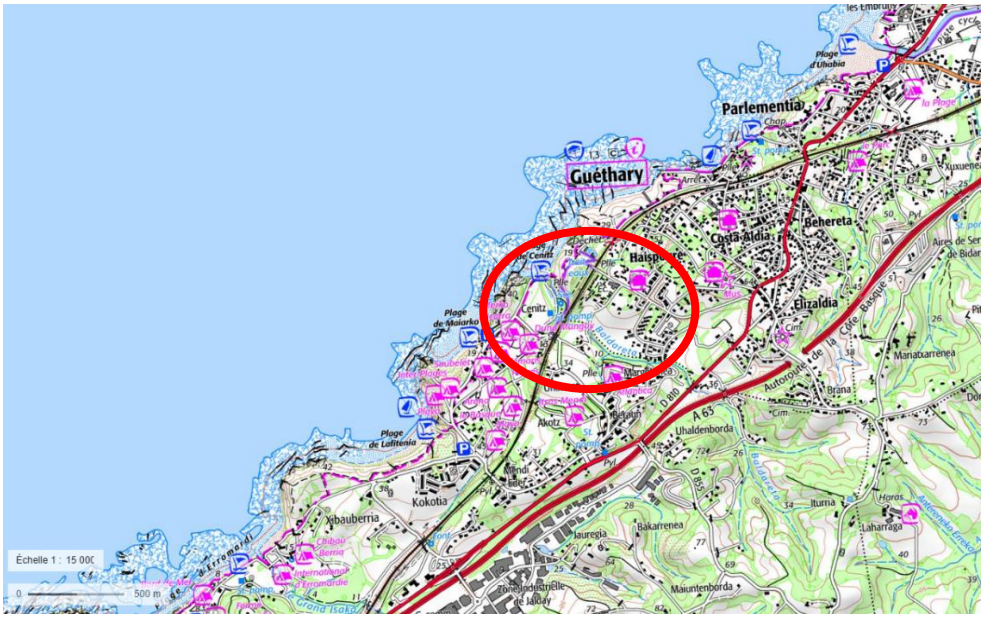

[Cenitz localisation.png]

Illustration 1 : Localisation de la plage de Cenitz, /© IGN Geoportail

Contexte de l’évènement

La plage de Cenitz s’étend à cheval sur le territoire des communes de Guethary et de Saint-Jean-de-Luz. La plage est bordée par une falaise végétalisée d’un dénivelé de quelques mètres à près de 30 m. Les terrains sont constitués de flyschs, formation géologique que l’on rencontre largement sur le territoire de Saint-Jean-de-Luz et plus au sud.

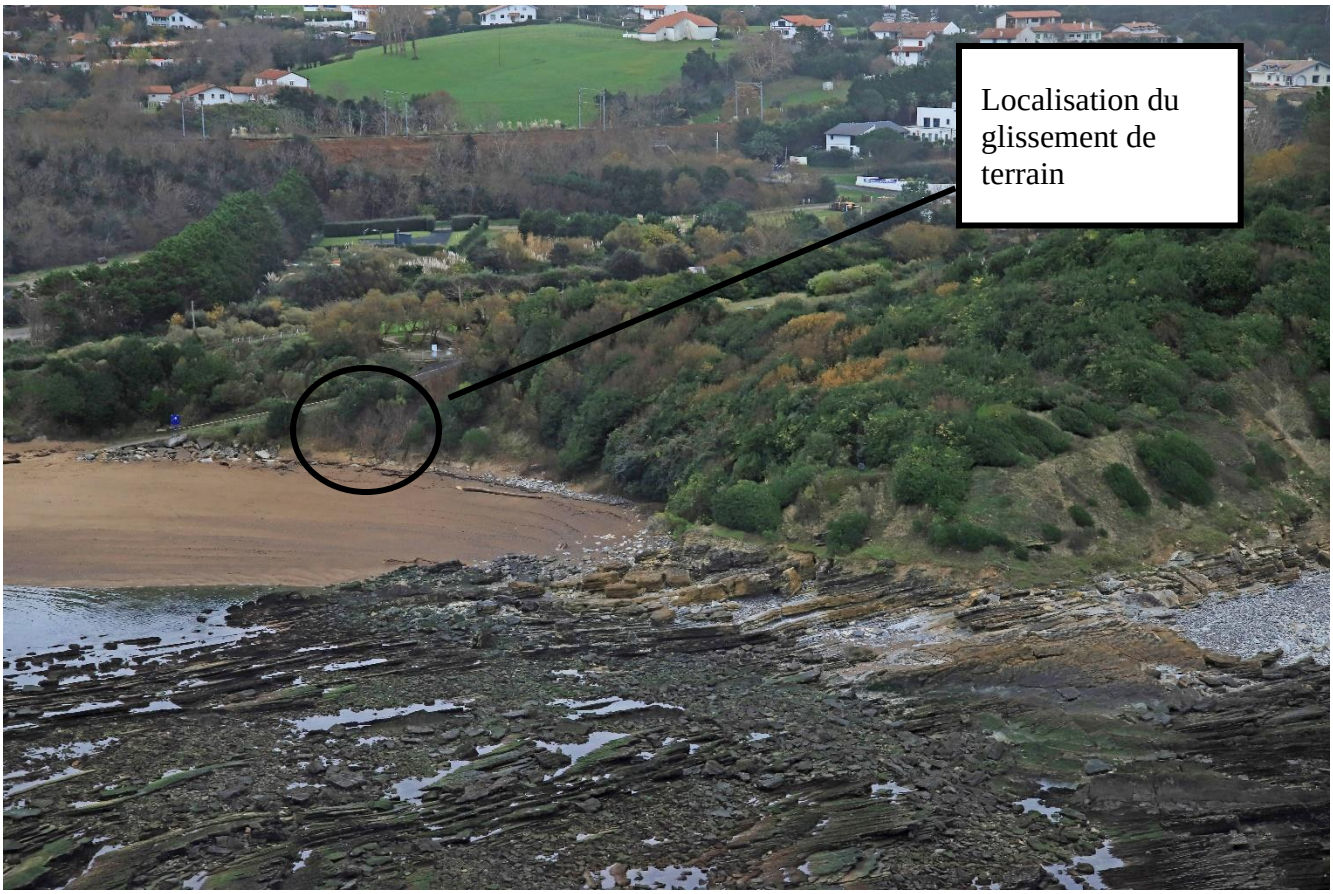

[Flysch coté st_jean_de_luz.JPG]

Illustration 2 : Photographie aérienne de la plage de Cenitz, côté Saint-Jean-de-Luz (©Observatoire de la Côte Nouvelle-Aquitaine, Balloïde, 2023).

La station météorologique de la pointe de Socoa (5 km du site) indique un cumul des précipitations du mois de septembre de 263 mm. A cela s'ajoutent environ 60 mm depuis le 1er octobre (dont 44 mm en 24 h au cours du passage de la tempête Kirk). (cf. illustration 3)

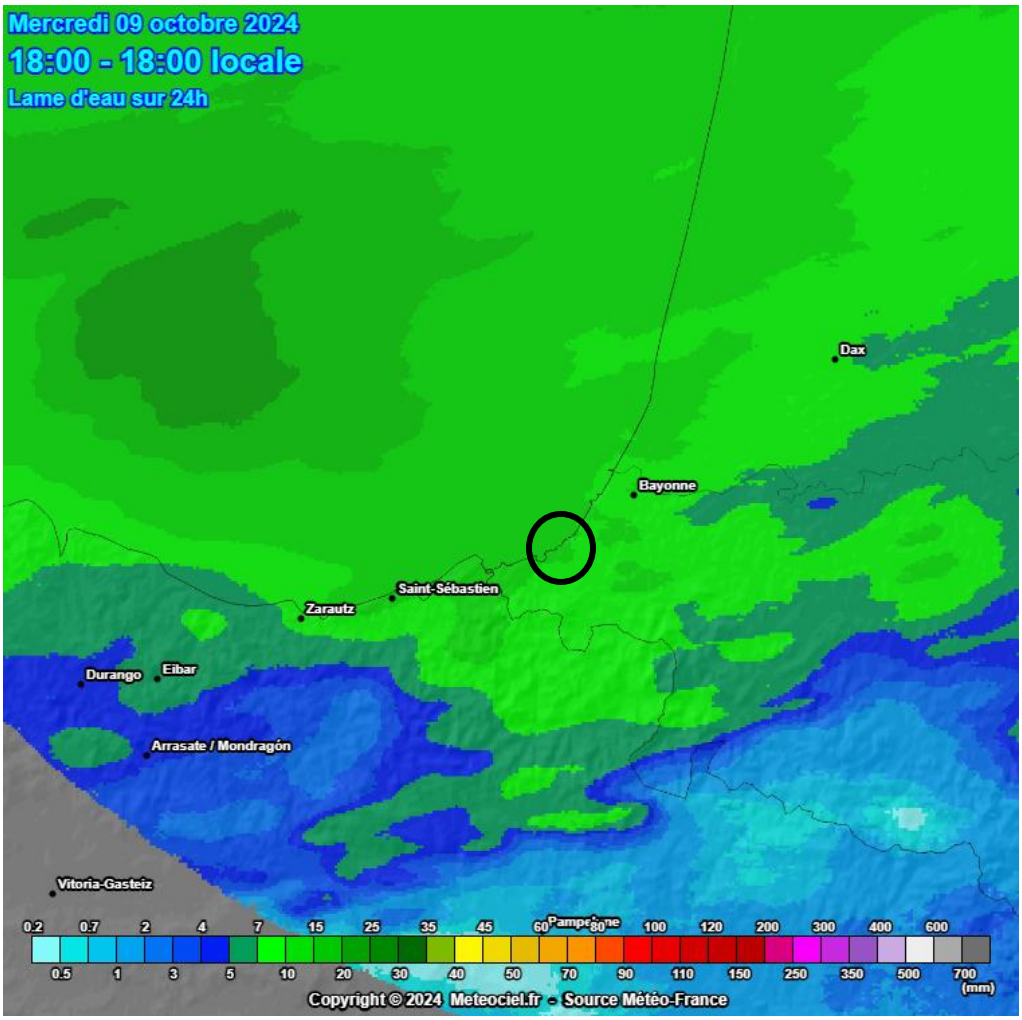

[Lmm 24h.png]

Illustration 3 : Lame d'eau sur 24h lors du passage de la Tempête sur la côte aquitaine

Le secteur touché par l'instabilité s'inscrit en limite sud de la plage. Le phénomène a touché un versant d'une dizaine de mètres de hauteur, sur lequel chemine une voie goudronnée assurant l'accès à la plage de Cenitz (cf. illustrations 4 et 5).

[enrochement.JPG]

Illustration 4 : Enrochement sur le bas du sentier goudronné

[photo aerienne 2022]

Illustration 5 : Photographie aérienne de la plage de Cenitz (©Observatoire de la Côte Nouvelle-Aquitaine, Balloïde, 2022).

Le glissement de terrain

Les précipitations abondantes ayant touché la côte basque depuis début septembre, et à l'occasion de Kirk, sont à l'origine d'un glissement de terrain sub-superficiel (1 à 2 m de profondeur en première évaluation), ayant touché la voie goudronnée et conduit à la prise d'un arrêté municipal interdisant tout accès par cette voie. Le phénomène s'est déclaré dans les altérites du flysch (substratum sous-jacent) et les colluvions sus-jacentes. L'instabilité présente une largeur de l'ordre de 15 m en tête et de l'ordre de 30 m en pied (cf. illustrations 6 et 7).

[tete d'escarp.JPG]

Illustration 6 : Niche d'escarpement du glissement de terrain

[masse glissee.JPG]

Illustration 7 : Masse glissée sur la plage

Le phénomène a pu être favorisé par l'action érosive des vagues en pied de versant. Il présente un potentiel évolutif important, tant en termes de régression que d'extension latérale, et ce à plus ou moins court terme.

On notera que d'autres secteurs de versants dominant la plage de Cenitz sont affectés par une activité glissement de terrain de plus ou moins longue date. Cette activité, favorisée en premier lieu par les précipitations et la houle, est liée aux caractéristiques géomécaniques médiocres des formations géologiques constitutives des versants (à l'image du glissement situé à 200 m environ de la récente instabilité, actif depuis plusieurs années - cf. illustrations 8 et 9).

[glissement aérien guethary.jpg]

Illustration 8 : Vue aérienne du glissement dominant la plage de Cénitz (sur Guéthary), à 200 m environ du glissement survenu suite au passage de Kirk (©Observatoire de la Côte Nouvelle-Aquitaine, Balloïde, 2022)

[Glissement de face.JPG]

Illustration 9: Vue aérienne du glissement dominant la plage de Cénitz (sur Guéthary), à 200 m environ du glissement survenu suite au passage de Kirk

Lien vers la photothèque de l'ORRNA : https://observatoire-risques-nouvelle-aquitaine.fr/phototheque/